

Composition de la commission pour l'intégrité scientifique

La commission traite les cas de suspicion de comportement incorrect dans le contexte scientifique ; elle se compose de quatre membres (cf. art. 2 du règlement d'organisation) :

- a. Président-e
- b. Délégué-e de l'entité concernée sur le fond (div. / CS)
- c. Collaborateur/trice scientifique de l'entité concernée
- d. Représentant-e du service juridique

(Les personnes mentionnées aux lettres c. et d. sont parallèlement membres du groupe anti-plagiat du Secrétariat.)

Présidence

- Pr D^r Nadja Capus, présidente

Délégués des divisions et des comités spécialisés du Conseil national de la recherche

- Pr D^r Danièle Tosato-Rigo, div. I
- Pr D^r Jean-François Molinari, div. II
- Pr D^r Bart Deplancke, div. III
- Pr D^r Gudela Grote, div. IV
- Pr D^r Stuart Lane, CS Carrières
- Pr D^r Thomas Südmeyer, CS Collaboration internationale
- Pr D^r Olivier Devuyst, CS Recherche interdisciplinaire

Collaborateurs scientifiques (et membres du groupe anti-plagiat du Secrétariat)

- D^r Daniel Krämer, div. I
- D^r Cornelia Sommer, div. II
- D^r Claudia Ellenrieder, div. III
- D^r David Svarin, div. IV
- D^r Amalia Sofia, D^r François Lavergne, Carrières
- D^r Margot Mütsch, Recherche interdisciplinaire
- D^r Ladina Knapp, Collaboration internationale

Représentants du service juridique

Milva Franceschi, juriste

Sophie Kohli, juriste (suppl.)

Secrétariat administratif

Daniela Büschlen (service juridique)

Suppléances

- **Suppléance du président** : élection par la commission composée des délégués des divisions et des comités spécialisés (élection lors de la première séance de la commission)
- **Suppléance des autres membres** : nomination ad hoc par la ou le président-e d'un-e suppléant-e au sein de la catégorie de membres correspondante (art. 2, al. 5 du règlement d'organisation)

9.6.2023/RD